



COMPTE RENDU

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2019

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF LE VINGT CINQ MARS A 19h00, le Conseil municipal de la Commune de Bouliac, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Dominique ALCALA, Maire.

Date de convocation : 18 mars 2019

Nombre de Conseillers en exercice : 23

Etaient présents : Mmes, MM, Dominique ALCALA, Jean-Pierre BERTRAND, Natalie BLATEAU-GAUZERE, Christian BLOCK, Anita BONNIN, Francine BUREAU, M. François D'AUZAC, Laurine DUMAS, Evelyne DUPUY, Jean-Pierre FIORUCCI, M. Pierre FREMONT, Mme Béatrice HAOUARI, Mme Morgane JANSEN-REYNAUD, M. Franck LECALIER, Jean-Mary LEJEUNE, Patricia LHYVERNAY, Henri MAILLOT, Céline MERLIOT, Richard SCHMIDT, Sophie VAN DEN ZANDE, Christine WANNER.

Pouvoirs donnés : Mme Florence PITOUN à Mme Anita BONNIN

Nombre de Conseillers en exercice : 23 Présents : 21 Suffrages exprimés : 22

Secrétaire de séance : Morgane JANSEN-REYNAUD

Compte-rendu de la dernière séance du Conseil Municipal : le Maire ayant donné connaissance du compte-rendu de la réunion du 11 février 2019, celui-ci est approuvé par le Conseil Municipal.

Vote Pour 22 Abstention 0 Contre 0

2019-03-01

BUDGET GENERAL - COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Monsieur le Maire donne la parole à Franck LECALIER pour la présentation aux membres du Conseil Municipal du Compte Administratif 2018 du budget général de la commune. Celui s'établit comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
011 - Charges à caractère général	1 139 329.03 €	002 - Résultat de fonct. reporté	- €
012 - Charges de personnel	1 511 234.33 €	013 - Atténuations de charges	32 178.28 €
014 - Atténuation de produits	34 180.00 €	70 - Produits des services	466 363.80 €
022 - Dépenses imprévues	- €	73 - Impôts et taxes	2 760 023.12 €
023 - Virement à la sect. d'invest.	- €	74 - Dotations, subv. et partici.	481 501.54 €
042 - Opérat° d'ordre sections	113 847.58 €	75 - Autres prod. gestion cour.	45 914.10 €
65 - Autres charges gest. courante	320 321.02 €	76 - Produits financiers	2.24 €

66 - Charges financières	97 167.79 €	77 - Produits exceptionnels	19 629.76 €
67 - Charges exceptionnelles	13 803.31 €	042 - Opérat° d'ordre sections	34 523.04 €
TOTAL	3 229 883.06 €	TOTAL	3 840 135.88 €
		<i>Résultat</i>	+ 610 252.82 €
SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
040 - Opérations patrimoniales	34 523.04 €	040 - Opérations d'ordre sect.	113 847.58 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	147 117.30 €	10 - Dotations, fonds divers	654 776.52 €
20 - Immobilisations incorporelles	31 292.68 €	13 - Subv. d'invest. reçues	35 295.06 €
204 - Subventions d'équipement	107 091.80 €	16 - Emprunts et dettes	600 000.00 €
21 - Immobilisations corporelles	1 119 699.67 €	21 - Subventions invest.	12 930.60 €
13 - Subventions investissement	12 930.60 €	4582 - Opérations ordres	12 930.60 €
4581 - Opérations ordres	12 930.60 €		
TOTAL	1 465 585.69 €	TOTAL	1 429 780.36 €
<i>Résultat</i>	-35 805.33 €		

Franck LECALIER précise que l'excédent de fonctionnement de l'année 2018 de + 610 252.82 € est nettement supérieur à celui constaté au cours des 5 derniers exercices comptables. Le chapitre des charges à caractère général affiche une baisse de 7 % liée à des écritures exceptionnelles en 2017 que l'on ne retrouve pas cette année ; malgré cela, la diminution des dépenses de ce chapitre reste réelle. Les charges en personnel progressent de 1.5 %. Le chapitre 65 est en légère augmentation suite à l'augmentation des versements à la Caisse des Ecoles et CCAS.

Les principales recettes proviennent du chapitre impôts et taxes qui sont en légère progression du fait de l'augmentation des bases et non des taux d'imposition qui sont restés identiques à ceux de 2017. Il rappelle que la DGF a encore diminué en 2018 pour un montant de 111 000.00 € contre 136 000.00 € en 2017. La section d'investissement clôture avec un léger déficit de - 35 805.33 €. Franck LECALIER rappelle que le principal investissement a été l'extension et le réaménagement de la crèche, dont les travaux ont été en partie financés par la souscription d'un emprunt de 600 000.00 €.

Jean-Mary LEJEUNE explique que les dépenses de fonctionnement sont plutôt stables et non en diminution du fait d'évènements exceptionnels constatés en 2017. Les recettes de fonctionnement notamment celles liées au chapitre impôts et taxes ont été sous estimées comme cela avait été signalé lors du vote du budget 2018. Cela est dû à l'augmentation des bases cadastrales ainsi qu'aux nouvelles constructions. Concernant la section d'investissement, on constate qu'un certain nombre de dépenses n'a pas été réalisé comme les travaux de mise en accessibilité qui font l'objet d'un calendrier précis de réalisation qu'il conviendra de tenir. Les travaux de la crèche ont été supérieurs à ceux estimés à l'origine. L'endettement de la collectivité a évolué de manière notable au cours de ces dernières années puisqu'il était jusqu'en 2015 en dessous des ratios de communes de mêmes strates ; Il est maintenant de 835.00 € / habitant pour une strate théorique donnée à 700.00 € / habitant ce qui montre une nette augmentation de l'endettement de la collectivité. Compte tenu des subventions qui ont été allouées, l'emprunt pour les travaux de la crèche aurait pu être moindre. D'autre part, nos réserves sur le coût de la rénovation par rapport à une nouvelle construction sont confirmées. L'excédent important qui ressort du résultat comptable est du à cet endettement quelque peu excessif.

Franck LECALIER rappelle que l'endettement de la collectivité doit être comparé à la capacité de remboursement qui est aujourd'hui de bon niveau.

Jean-Mary LEJEUNE précise que l'endettement de la commune est passé de 4 années à 7.

Monsieur le Maire confirme que ce ratio reste tout à fait convenable et qu'il deviendrait critique autour de 12 années.

Françine BUREAU et Jean-Marie LEJEUNE estiment qu'un tel raisonnement ne peut pas être pris en compte car cela mettrait en danger les finances de la commune.

Franck LECALIER explique que tous les emprunts qui ont été réalisés au cours de ces dernières années correspondent à des investissements importants qu'il y avait lieu de faire.

Pour Jean-Mary LEJEUNE, une partie des emprunts ont servi à financer des investissements courants.

Monsieur le Maire conclue en précisant que la situation financière de la commune est très saine avec des taux d'imposition parmi les plus bas de la Métropole.

Monsieur le Maire étant sorti de la salle, le nombre de conseillers est porté à 20 et le nombre de suffrages exprimés est porté à 21.

Vote du Compte Administratif 2018 sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BERTRAND, doyen de l'assemblée ;

Le Conseil municipal délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2018 dressé et présenté par Monsieur Dominique ALCALA, Maire de Bouliac, conformément à l'article L2121-31 du Code Général des Collectivités, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

- Approuve le Compte Administratif 2018 du budget communal.

Vote

Pour 18

Abstention 3

Contre 0

2019-03-02

BUDGET GENERAL - COMPTE DE GESTION 2018

Les membres du Conseil municipal, après s'être fait présentés par Monsieur Dominique ALCALA, Maire de Bouliac, le Compte de Gestion dressé par Monsieur le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2018,

Après s'être assuré que Monsieur le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis, de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant :

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2018 par Monsieur le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Vote Pour 22 Abstention 0 Contre 0

2019-03-03

BUDGET GENERAL - AFFECTATION DU RESULTAT 2018

Le Conseil municipal, après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2018, décide de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme suit :

→ Résultat de la section de fonctionnement à affecter

Résultat de l'exercice (excédent)	610 252.82 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur (excédent)	<u>556 304.46 €</u>
Résultat de clôture à affecter (excédent)	+1 166 557.28 €

→ Besoin réel de financement de la section d'investissement

Résultat de la section d'investissement (excédent)	- 35 805.33 €
Résultat comptable cumulé (déficit)	<u>- 435 998.11 €</u> - 471 803.44 € (DI cpt 001)
<i>Dépenses d'investissement restant à réaliser</i>	- 398 692.62 €
<i>Recettes d'investissement restant à réaliser</i>	<u>+ 518 714.00 €</u>
Solde des restes à réaliser (excédent)	+ 120 021.38 €
Besoin (-) réel de financement	- 351 782.06 €

→ Affectation du résultat de la section de fonctionnement En couverture du Besoin réel d'investissement

	+ 351 782.06 € (RI cpt 1068)
En excédent reporté à la section de fonctionnement	+ 814 775.22 € (RF cpt 002)

Vote

Pour 19

Abstention 3

Contre 0

2019-03-04

BUDGET GENERAL - BUDGET PRIMITIF 2019

Monsieur Le Maire présente aux membres du Conseil municipal le projet de Budget Primitif 2019 du budget général.

La section de fonctionnement est examinée et commentée par chapitres et la section d'investissement par opérations.

Ce projet se présente dans les grandes lignes de la manière suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
<i>Dépenses de fonctionnement</i>		<i>Recettes de fonctionnement</i>	
011 Charges à caractère général	1 142 100.00 €	002 Excédent de fonctionnement	814 775.22 €
012 Charges de personnel	1 570 150.00 €	013 Atténuations de charges	20 900.00 €
014 Atténuation de produits	35 000.00 €	70 Produits des services	509 900.00 €
022 Dépenses imprévues	100 000.00 €	73 Impôts et taxes	2 810 132.00 €
023 Virement à sect inv	1 228 230.22 €	74 Dota°, subven°, participa°	426 100.00 €
042 Opéra° d'ordre	105 212.00 €	75 Autres produits de gestion	46 000.00 €
65 Autres charges de gestion	383 380.00 €	76 Produits financiers	3.00 €
66 Charges financières	102 750.00 €	77 Produits exceptionnels	15 300.00 €
67 Charges exceptionnelles	500.00 €	042 Opérations ordre	24 212.00 €
TOTAL	4 667 322.22 €	TOTAL	4 667 322.22 €
SECTION D'INVESTISSEMENT			
<i>Dépenses d'investissement</i>		<i>Recettes d'investissement</i>	
Opéra° 901 Centre Culturel	35 000.00 €	13 Subventions d'investissement	539 214.00 €
Opéra° 902 Bibliothèque	5 350.00 €	16 Emprunts et autres	0.00 €
Opéra° 903 Ateliers municipaux	50 600.00 €	10 Dota°, fonds divers et réserves	635 306.18 €
Opéra° 904 Tx divers eqt courant	54 717.04 €	021 Virement de sect fonct	1 228 230.22 €
Opéra° 905 Mairie	33 550.00 €	040 Opéra° d'ordre	105 212.00 €
Opéra° 906 Salle des Fêtes	13 000.00 €	21 Ecritures comptables	13 907.66 €
Opéra° 907 Salles de sport	412 636.00 €	45821 Sub. Métro. Mob. Urbains	13 907.66 €
Opéra° 908 Cuisine	33 000.00 €		
Opéra° 909 Castel	7 763.68 €		
Opéra° 910 Groupe scolaire	145 645.24 €		
Opéra° 911 CLSH	18 600.00 €		
Opéra° 912 Crèche	275 892.31 €		
Opéra° 913 Bois et Parcs	0.00 €		
Opéra° 915 Espaces verts	6 000.00 €		
Opéra° 916 Mise en accessibilité	75 150.00 €		
Opéra° 917 Salle Rambaud	65 500.00 €		
Opéra° 918 Logements	10 000.00 €		
Opéra° 919 Plaine des sports	31 000.00 €		

Opéra° 920 Eglise	17 000.00 €		
Opéra° 923 Electrification	199 184.08 €		
Opéra° 924 Voirie Env.	68 584.00 €		
Opéra° 925 Vettiner	151 470.27 €		
Opéra° 926 Luber Chaperon	120 000.00 €		
16 Emprunts et dettes assimilées	173 000.00 €		
001 Déficit reporté	471 803.44 €		
040 Opérations d'ordre	24 212.00 €		
204 Ecritures comptables	24 212.00 €		
45811 Ecritures comptables	13 907.66 €		
TOTAL	2 535 777.72 €	TOTAL	2 535 777.72 €

Franck LECALIER apporte certaines précisions : les charges à caractère général sont en légère hausse de 0.3 % par rapport au réalisé 2018 ainsi que celui des dépenses en personnel ; le poste de dépenses imprévues de 100 000.00 € est maintenu bien que non utilisé lors de l'exercice précédent ; une évolution du chapitre 65 principalement due à l'augmentation de la subvention de la crèche du fait du passage à 26 berceaux au lieu de 20. Les recettes portées au chapitre des impôts et taxes sont issues des données transmises par les services fiscaux. Il note une nouvelle fois une baisse de la DGF à 80 000.00 €. Concernant la section d'investissement, après avoir présenté les diverses dépenses inscrites en opérations, il détaille les principales recettes qui comprennent entre autre les subventions liées aux travaux de la crèche ainsi que le virement de la section de fonctionnement. Il précise qu'aucun emprunt n'est prévu cette année.

Monsieur le Maire rappelle que le montant inscrit pour les travaux de couverture des terrains de pétanque est issu d'estimations et que ce dernier pourra être moindre selon les résultats de l'appel d'offres.

Jean-Mary LEJEUNE constate que la section de fonctionnement est en hausse de 3.40 % voire de 6.50 % si l'on prend en compte le chapitre des dépenses imprévues, ce qui semble être au-delà des recommandations habituelles. Les recettes liées aux impôts et taxes semblent une nouvelle fois être sous-estimées du fait de la non prise en compte d'éventuelles nouvelles constructions. L'augmentation de la dotation de la CAF pour l'agrandissement de la crèche est également omise. Il regrette tout comme la majorité municipale la baisse de la DGF. Il estime que le résultat de cet exercice sera supérieur à celui prévu dans le présent budget. Les dépenses inscrites en section d'investissement semblent élevées par rapport aux possibilités et capacités administratives et techniques qu'ont nos services pour à suivre l'ensemble des projets. Il craint des reports sur les exercices suivants. Il note le poids important que représente le remboursement des emprunts qui est en constante augmentation. Ce budget 2019 à une connotation préélectorale de sorte à satisfaire les associations et utilisateurs des divers locaux municipaux. La couverture des terrains de pétanque estimée à 330 000.00 € reste un poste très important pour ce que cela représente au final.

Monsieur le Maire explique que les diverses opérations qui sont prévues seront réalisées et bien suivies par les services. Certaines d'entre elles sont déjà engagées ou en voie de l'être très rapidement. Il précise que les associations communales méritent le soutien de la collectivité et vont se voir attribuer une petite augmentation de subvention de l'ordre de 10 %. A l'inverse de ce que peut dire Jean-Mary LEJEUNE, ce budget est sincère mais prudent à la fois.

Francine BUREAU précise que les doutes qui sont émis par le groupe d'opposition sur la capacité des services municipaux à suivre et à réaliser les projets ne remettent nullement en

cause leurs compétences et leur efficacité. Mais elle remarque qu'il n'y a pas de réunion de la commission sur l'analyse des ressources humaines, leur organisation. Elle s'interroge sur l'effectif, est-il en nombre suffisant compte tenu des ambitions exposées, sur les formations à proposer, sur l'absence d'analyse managériale.

Monsieur le Maire rappelle que les agents municipaux font preuve d'un grand professionnalisme et sérieux et que l'organisation actuelle est bien structurée même s'il reconnaît qu'en fonction de l'évolution démographique de la commune, il faudra surement renforcer les équipes.

Jean-Mary LEJEUNE indique que la quasi-totalité des travaux portés en investissement seront sous la maîtrise d'œuvre directe de la commune et non celle d'un architecte. Nos services auront-ils réellement le temps de suivre tout cela ?

Pour Henri MAILLOT, il appartient aux élus d'aider les services à mettre en œuvre le programme. Si cela ne suffit pas, la question se posera soit de recruter soit de réduire nos projets. Il y a lieu d'être vigilant collectivement. Il précise que même lorsque nous faisons appel à un maître d'œuvre privé, les services restent fortement mobilisés même si cela ne se voit pas forcément : suivi administratif, surveillance technique, réunions, ...

Francine BUREAU demande des explications sur l'article 6281 de la section de fonctionnement et notamment la somme allouée au projet DEMOS.

Christian BLOCK explique que la commune participe à DEMOS à hauteur de 5 000.00 € / an. Cette somme sert à financer notamment les salaires des professeurs de musique, la fourniture des instruments aux enfants. Les autres financeurs sont notamment le Conseil Départemental, l'Opéra, du mécénat,...

Francine BUREAU rappelle que le DEMOS s'articule autour d'un projet social visant à faire découvrir la musique aux enfants issus de familles en difficulté. Il est important de savoir que d'autres financeurs participent activement à ce projet et non seulement la commune comme cela pourrait être perçu.

Christian BLOCK conteste ces dires et confirme que ce partenariat a toujours été clairement explicité et que toute la communication a été faite en ce sens.

Francine BUREAU indique qu'elle a constaté que les parents se mobilisaient, lors du spectacle municipal du 15 mars, pour recueillir des fonds pour financer le voyage pour le concert de clôture organisé à Paris. Elle demande si la commune a envisagé d'apporter un soutien financier pour ce voyage.

Christian BLOCK explique que le comité de pilotage étudie les modalités de financement de ce déplacement à Paris en sachant que les familles Bouliacaises souhaiteraient pouvoir partir un jour avant de sorte à faire découvrir et visiter les monuments emblématiques aux enfants. La commune pourrait participer à cet « extra » en sachant que les familles sont fortement mobilisées de sorte à trouver des financements supplémentaires. Une réflexion est également menée sur les suites à donner à DEMOS qui a priori devrait s'arrêter en juin prochain, Bouliac ne rentrant plus dans les critères d'éligibilité sauf éventuellement à participer financièrement à hauteur de 35 000.00 € au lieu des 5 000.00 € d'origine.

Monsieur le Maire et Christian BLOCK exposent que des contacts ont été pris avec certains professeurs de musique pour que cet enseignement puisse continuer au-delà du projet initial par le biais de la création d'une harmonie sur le village.

Francine BUREAU constate qu'il y a peu de crédits sur l'opération d'aménagement de l'îlot Vettiner alors qu'elle avait été présentée comme le projet phare de la mandature de la majorité municipale et demande ce qu'il en est du projet. Elle déplore le manque de communication officielle sur ce dossier et sollicite des précisions tant pour l'ensemble des élus que de la population. Par ailleurs, elle demande où en est le projet de vente d'une partie de la parcelle du presbytère auquel le groupe d'opposition n'est pas favorable comme certains bouliacais.

Monsieur le Maire s'étonne que de nombreuses personnes s'opposent à ce projet de vente, n'ayant eu à sa connaissance que 2 ou 3 avis contraires... Sur le projet Vettiner, il rappelle qu'un concours de maîtrise d'œuvre a été lancé à la suite duquel 24 candidats ont postulé. 5 d'entre eux ont été retenus pour présenter un projet et une maquette. Le jury, composé de quelques élus et de professionnels (architectes, paysagiste), a retenu, après consultation de la population et du Conseil Municipal, le projet 5. Ce dernier ne convient pas aux Bâtiments de France tant d'un point de vue de l'esthétique que des fonctionnalités. Il y a donc lieu de revoir le projet. Il précise qu'aucun des autres projets ne convenaient exactement aux exigences des Bâtiments de France. L'architecte qui a été retenu par le jury va être reçu en Mairie ; il lui sera demandé de revoir son dossier de sorte à prendre en compte l'ensemble des prescriptions attendues par les différentes parties. Concernant la vente de la parcelle du presbytère, Monsieur le Maire indique qu'il rencontrera prochainement Madame Borgel qui souhaite avoir des informations sur les projets à Bouliac et à Carignan. A priori, ils ont avancé mais ils s'inquiètent des projets hôteliers voisins, au Château Terrefort, un hôtel 4 étoiles de 50 chambres et à Carignan, au château Carignan, un hôtel 4 étoiles de 80 chambres, pour lequel le permis de construire est déposé.

Henri MAILLOT confirme que cela risque d'aboutir à la proposition d'une sixième projet en précisant que le site n'est pas facile à travailler : environnement, topographie, ... Pour ces différentes raisons, il est aujourd'hui très difficile de communiquer sur l'avancée de ce dossier tant que rien n'est encore clairement arrêté.

Céline MERLIOT rappelle que la population bouliacaise avait activement participé à la concertation et s'était fortement prononcée pour le projet 3 ; il est dommage que cet avis n'ait pas été suivi, ce qui est difficilement compréhensible. Elle ajoute qu'il est regrettable qu'une information ne soit pas faite dans le journal municipal comme cela avait été fait pour les inviter à donner leur avis. Elle s'interroge sur les dépenses supplémentaires que la réalisation d'un nouveau projet pourrait engendrer et sur l'opportunité de demander à tous les candidats de proposer d'autres projets ?

Monsieur le Maire explique qu'il n'est légalement pas possible de reconsulter l'ensemble des 5 cabinets d'architecture et que seul celui retenu par le jury pourra l'être. Les honoraires déjà versés seront retenus sur son marché initial. Concernant le projet de vente du terrain du presbytère, des avancées pourraient être données dans les semaines à venir par la propriétaire du Saint James, tout en sachant que d'autres projets d'hôtellerie de luxe sont également à l'étude dans le secteur (Château Carignan à Carignan-de-Bordeaux et Château Terrefort à Bouliac).

Où ces explications, et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal approuve le budget primitif communal 2019.

Vote Pour 19 Abstention 0 Contre 3

2019-03-05
IMPÔTS LOCAUX – TAUX 2019

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de délibérer sur les taux d'imposition 2019 même si aucun changement n'est à prévoir cette année.

Il rappelle que les taux actuels ont été revus en 2016 et que ces derniers restent identiques pour l'année 2019 à savoir :

- Taxe d'habitation : 17.06 %
- Taxe foncière bâtie : 22.66 %
- Taxe foncière non bâtie : 76.36 %

Monsieur le Maire précise que les taux d'imposition sur Bouliac sont parmi les moins élevés de Bordeaux Métropole après ceux d'Ambes et de Saint-Vincent-de-Paul.

Jean-Mary LEJEUNE regrette que la commune ne suive pas l'exemple de certaines communes de Bordeaux Métropole qui ont revu à la baisse leurs taux d'imposition.

Monsieur le Maire s'attendait à cette remarque... Une telle décision n'est purement qu'électorale.

Oùï ces explications, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve le vote des taux des impôts locaux 2019 ci-dessus.

Vote Pour 19 Abstention 3 Contre 0

2019-03-06
SUBVENTION A LA CRECHE ASSOCIATIVE PETIT BOUCHON :
AUTORISATION DE VERSEMENT DU SOLDE 2019

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du Conseil Municipal en date du 4 février dernier, la municipalité a versé à la Crèche un acompte de la subvention pour l'année 2019 de 30 000.00 €.

A la vue du prévisionnel budgétaire transmis par le conseil d'administration de l'association, la Crèche Petit Bouchon sollicite une aide totale de 156 000.00 € pour l'année 2019 de sorte à équilibrer ses comptes.

Ce montant est calculé sur la base de 26 berceaux X 6 000.00 €. Pour mémoire, les années précédentes la subvention était de 120 000.00 € pour 20 berceaux.

Jean-Mary LEJEUNE expose que le groupe d'opposition votera pour cette subvention, le domaine de la petite enfance étant prioritaire. Pour autant, il pense qu'il serait important d'examiner avec précision le modèle économique de la crèche, le bilan financier pouvant être défavorable à la commune. Il sollicite des précisions sur les versements alloués par la CAF pour bien comprendre que la somme attribuée par la commune reste nécessaire à l'équilibre budgétaire. Une réunion spécifique de la commission des finances et/ou de la petite enfance serait utile pour mieux comprendre les mécanismes de financement.

Evelyne DUPUY explique que la CAF intervient financièrement via le versement de la PSU qui est calculée en fonction du taux horaires, du taux d'occupation de la structure et de la facturation aux familles. La PSU pour 2019 serait d'environ 251 000.00 €. Les 6 000.00 € versés par berceaux sont très régulièrement pratiqués pour ce type de structure. Elle précise que l'éventuelle diminution de la subvention municipale ne serait pas compensée par un versement supplémentaire par la CAF. La crèche a pris en charge depuis l'ouverture du nouveau bâtiment de nouvelles dépenses : entretien des locaux, fluides, alarme, ...

Jean-Mary LEJEUNE s'étonne de ne pas voir sur le budget de la crèche les recettes issues de la facturation aux familles...

Evelyne DUPUY indique que sur les 120 000.00 € versés jusqu'à présent à la crèche, la commune perçoit un reversement de la CAF de 43 585.00 €. Le fait de passer à 26 berceaux, le versement de la CAF sera revalorisé de 18 000.00 € supplémentaires. La participation réelle de la commune sera donc d'environ 100 000.00 €. L'année prochaine, cette participation de la CAF sera directement versée à la crèche.

Où ces explications, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide :

- D'accorder à la Crèche associative Petit Bouchon une subvention globale pour l'année 2019 de 156 000.00 €. Le solde à verser est donc de 126 000.00 € (156 000.00 € - 30 000.00 € d'acompte).

Vote Pour 22 Abstention 0 Contre 0

2019-03-07

SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS COMMUNALES :
PARTICIPATIONS 2019

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de déterminer les subventions à attribuer aux diverses associations communales pour l'année 2019.

Il donne la parole à Anita BONNIN qui propose les subventions suivantes :

Association	Subventions 2018	Subventions 2019
Association Amanieu de Bouliac	8 000 €	8 800 €

Chorale Altair	665 €	700 €
Pétanque Bouliacaise	850 €	900 €
Bouliac Football Club	6 600 €	7 200 €
Association du Personnel Communal	2 000 €	1 650 €
Association des Anciens Combattants	1 100 €	1 200 €
Association Poignée en Main	300 €	350 €
Association Bouliac Sports Plaisirs	17 500 €	19 250 €
Association Bouliac Vous Accueille	1 200 €	1 200 €
Tennis Club Bouliacais	5 500 €	5 600 €
Association Ardance	1 108 €	1 250 €
Club Informatique de Bouliac	1 100 €	1 200 €
Les Vieux Crampons Bouliacais	1 000 €	1 100 €
Association Atelier du Castel	470 €	500 €
Club des Aînés de Bouliac	3 000 €	3 300 €
Foyer Culturel et Sportif	8 500 €	9 300 €
Association HOUDA	1 000 €	1 100 €
Association Jardins des Asphodèles	1 200 €	1 500 €
Club Gymnique Bouliacais	700 €	800 €
Association Kung-Fu/Self-Défense	800 €	900 €
Bouliac Basket Club	6 550 €	6 700 €
Atelier Patchworck de Vialle	400 €	450 €
Les Ateliers du Fil	700 €	800 €
Geeksoft 33	300 €	300 €
Bridge Bouliac	300 €	350 €
TOTAL	70 843 €	76 400 €

Anita BONNIN regrette avoir entendu que les revalorisations des subventions aux associations étaient « électoralement » correctes plutôt qu'« associativement » correcte. En effet, de sorte à encourager les actions menées par les associations sur la commune, il est proposé d'augmenter légèrement certaines subventions.

Où ces explications, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve le versement des subventions ci-dessus aux associations communales pour l'année 2019.

Vote

Pour 22

Abstention 0

Contre 0

2019-03-08

SDEEG : CONVENTION DE TRANSFERT TEMPORAIRE
DE LA MAITRISE D'OUVRAGE :
TRAVAUX D'EFFACEMENT DES RESEAUX DE
TELECOMMUNICATIONS AVENUE DE LA BELLE ETOILE
(ENTRE LA COTE DE BOULIAC ET L'AVENUE DOMAINE DE VIALLE)

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre des travaux d'aménagement voirie de l'avenue de la Belle Etoile entre la Côte de Bouliac et l'avenue du Domaine Vialle, il est prévu d'enfourir les réseaux aériens existants : électricité, éclairage public et téléphonie.

Henri MAILLOT expliquent que ces travaux concernent deux maitres d'ouvrage :

- le SDEEG pour les travaux sur le réseau de distribution d'électricité,
- la commune pour les travaux d'enfouissement des réseaux de télécommunications.

L'ordonnance n°2004-566 du 17 juin 2004 a ajouté à l'article 2 de la loi n°85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise privée, dite loi MOP, la disposition suivante : « Lorsque la réalisation, la réutilisation ou la réhabilitation d'un ouvrage ou d'un ensemble d'ouvrages relèvent simultanément de la compétence de plusieurs maitres d'ouvrage, ces derniers peuvent désigner, par convention, celui d'entre eux qui assurera la maîtrise d'ouvrage de l'opération ».

Cette disposition ouvra ainsi aux collectivités publiques intéressées par une même opération de travaux, la possibilité de désigner, parmi elles, un maitre d'ouvrage unique chargé d'exercer les attributions relevant de la maîtrise d'ouvrage. L'exercice de ces attributions par un seul maitre d'ouvrage implique que les collectivités publiques visées à l'article 2-II de la loi MOP transfèrent de manière temporaire leur propre compétence de maitre d'ouvrage.

En conséquence, il est convenu ce qui suit :

En application de la loi n°85-704 du 12 juillet 1985 et afin de faciliter la coordination du chantier, la collectivité désigne le SDEEG par convention comme maitre d'ouvrage unique des opérations de génie civil téléphonique de l'avenue de la Belle Etoile entre la Côte de Bouliac et l'avenue du Domaine de Vialle réalisés en concomitance avec les travaux effectués sur le réseau de distribution publique d'électricité.

Le budget prévisionnel s'établit ainsi :

- Travaux :	14 717.09 € HT
- TVA :	2 943.42 €
- Frais de gestion :	<u>1 030.20 €</u>
- Total :	18 690.71 €

Jean-Mary LEJEUNE reste sceptique sur la réalisation de cette opération dans sa globalité et regrette que les bouliacais subissent une nouvelle fois des contraintes de circulation durant des mois.

Francine BUREAU demande pourquoi cette délibération n'a pas été inscrite en même temps

que celle relative à l'enfouissement de l'éclairage public votée lors d'un précédent Conseil Municipal.

Henri MAILLOT précise qu'il s'agit de 2 dossiers distincts et que le SDEEG nous les fait parvenir séparément.

Où ces explications, le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- autorise M. le Maire à signer la convention de transfert temporaire de la maîtrise d'ouvrage au SDEEG pour les travaux d'effacement des réseaux de télécommunications de l'avenue de la Belle Etoile entre Etoile et la Côte de Bouliac et l'avenue du Domaine de Vialle.

Vote Pour 19 Abstention 3 Contre 0

2019-03-09

URBANISME : DEFENSE DES INTERETS DE LA COMMUNE
DANS LA REQUETE INTRODUCTIVE D'INSTANCE
DEPOSEE PAR M. GOMEZ

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que Monsieur GOMEZ, domicilié 13 chemin de la Matte a déposé un recours au tribunal administratif de Bordeaux contre la Déclaration Préalable accordée au Cabinet Yann Guénolé pour la division de terrains à bâtir chemin de Créon.

En premier jugement, la requête de Monsieur GOMEZ a été rejetée par le tribunal administratif. Monsieur GOMEZ avait donc fait un recours devant la Cour Administrative d'appel. Par jugement du 20 décembre 2018, cette dernière a également rejeté sa demande d'annulation de l'arrêté correspondant.

Depuis, Monsieur GOMEZ vient de déposer un nouveau recours auprès du tribunal administratif de Bordeaux contre le Permis de Construire de Monsieur GENDRE qui envisage de construire une maison d'habitation sur les terrains issus de la division du Cabinet Yann Guénolé. Il y a donc lieu de défendre une nouvelle fois les intérêts de la ville dans cette affaire.

Laurent CLUZEL informe les membres du Conseil Municipal qu'il semblerait que le propriétaire des terrains et Monsieur GOMEZ cherchent à trouver un compromis de sorte à suspendre ce recours.

Aussi, après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- Autorise Monsieur le Maire à ester en défense dans la requête de Monsieur GOMEZ introduite devant le tribunal administratif de Bordeaux ;
- Désigne le cabinet d'Avocats NOYER CAZCARRA, 168 -170 rue Fondaudège 33000 BORDEAUX, pour défendre la commune et autorise Monsieur le Maire à signer tout document à cet effet.

Vote Pour 22 Abstention 0 Contre 0

2019-03-10

ELECTIONS EUROPEENNES 2019 :
PRISE EN CHARGE DES HEURES SUPPLEMENTAIRES
DES AGENTS MUNICIPAUX

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre des différentes élections, le personnel municipal participe à l'organisation et au bon déroulement du scrutin.

Evelyne DUPUY explique que conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et au Code de la Fonction Publique Territoriale, il convient que le Conseil Municipal autorise le Maire à indemniser les agents qui participeront aux élections européennes du 26 mai 2019.

Les agents de catégories C et B sont rémunérés sur la base d'heures supplémentaires au tarif « dimanches et jours fériés », ce qui équivaut à approximativement à 340.00 € charges comprises pour un agent de catégorie C pour la journée de travail. Il est précisé que certains agents préfèrent récupérer ces heures.

Par contre les agents de catégorie A (1 seul agent) ne peuvent pas être rémunérés sur cette même base. Pour cette catégorie, il y a lieu d'appliquer l'indemnité forfaitaire complémentaire pour élections (IFCE) prévue aux décrets n°86-252 du 20 février 1986 et n°2002-63 du 14 janvier 2002 ainsi qu'à l'arrêté du 14 janvier 2002. L'IFCE est calculée par référence aux Indemnités Horaires pour Travaux Supplémentaires (IHTS) des secrétaires de Mairie.

Le montant de l'indemnité individuelle par jour de scrutin est donc calculé selon la formule suivante : [montant de référence de l'indemnité forfaitaire travaux supplémentaire (1092.80 €) X coefficient déjà utilisé lors des précédentes élections de 2015 (1.485)] / 4 = 405.70 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, fixe le régime indemnitaire des agents participant aux élections européennes du 26 mai 2019 comme suit :

- Catégories C et B : heures supplémentaires au taux « dimanches et jours fériés »
- Catégorie A: indemnité forfaitaire complémentaire pour élections de 405.70 €.

Vote Pour 22 Abstention 0 Contre 0

2019-03-11

ALSH – TARIFS STAGES DES VACANCES DE PRINTEMPS 2019

Céline MERLIOT indique que le groupe d'opposition a constaté des incohérences et des erreurs dans les tarifs présentés et demande pourquoi il n'y a pas eu de lissage dans le calcul pour ne pas pénaliser les familles qui choisiraient les stages de la deuxième semaine.

D'autres élus partagent ce constat et des modifications ne pouvant pas être apportées en séance, Monsieur le Maire demande de retirer cette délibération et de revoir l'ensemble des calculs permettant l'élaboration des grilles tarifaires.

Ce dossier sera représenté rapidement en Conseil Municipal.

Francine BUREAU indique que le report de cette délibération pose le problème du rôle des élus à travers les consignes données aux agents, le circuit de validation et la responsabilité de l'élue en charge du dossier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.